

# Au fil des lectures

## Le pape Honorius fut-il hérétique ?

ROBERTO DE MATTEI a publié un article sur « Honorius 1<sup>er</sup> : le cas controversé d'un pape hérétique », avec l'intention de « traiter le problème de façon dépassionnée et avec la sereine impartialité que doit l'histoire aux actes du passé » <sup>1</sup>.

Voici en deux mots l'histoire : Honorius, pape de 625 à 638, fut sollicité en 634 par le patriarche Sergius de Constantinople. Ce dernier lui demandait d'approuver la doctrine opposée aux deux volontés (humaine et divine) dans le Christ. Honorius répondit par une lettre qui favorisait l'erreur du monothélisme (*monos* = un ; *thélô* = vouloir) :

C'est pourquoi nous confessons également une seule volonté de Notre-Seigneur Jésus-Christ, parce que de fait notre nature, non pas la faute, a été assumée par la divinité : à savoir cette nature qui a été créée avant le péché, et non celle qui a été viciée après la transgression. Le Christ en effet... conçu de l'Esprit Saint sans péché, est né de même sans péché de la Vierge sainte et immaculée, Mère de Dieu, sans avoir connu aucun contact avec la nature viciée... Car il n'y avait pas dans ses membres d'autre loi, ni une volonté différente et contraire au Sauveur, puisqu'il est né sans être soumis à la loi de l'humaine condition <sup>2</sup>.

La réponse d'Honorius est ambiguë, peut-être volontairement. On peut la comprendre comme enseignant une unique volonté *humano-divine* (hérésie du monothélisme) ou comme enseignant une seule volonté *humaine* (pas de contrariété entre la volonté de l'esprit et celle de la chair, doctrine orthodoxe) comme l'a interprété bénignement le pape Jean IV <sup>3</sup>.

En 681, le concile de Constantinople III a condamné solennellement le monothélisme et anathématisé Honorius pour avoir écrit cette lettre.

En conséquence, RDM explique que, quoiqu'en aient dit le cardinal « Baronio » (mieux connu en France sous le nom de Baronius) et saint Robert Bellarmin, il faut considérer qu'un pape a été condamné comme hérétique par un concile œcuménique. RDM écrit :

Les actes du 6<sup>e</sup> concile œcuménique, approuvés par le pape et reçus par l'Église universelle, ont une portée définitoire bien plus forte que les lettres d'Honorius à Sergius. Pour sauvegarder l'infailibilité il est préférable d'admettre la possibilité historique d'un pape hérétique plutôt que d'aller se briser contre les définitions

---

<sup>1</sup> — Une traduction française a été publiée sur *La Porte Latine* le 29 décembre 2015.

<sup>2</sup> — DS 487

<sup>3</sup> — Voir DS 496-498.

dogmatiques et les anathèmes d'un concile ratifié par le pontife romain. C'est une doctrine commune que la condamnation des écrits d'un auteur est infaillible, quand l'erreur est anathématisée avec la note d'hérésie, tandis que le magistère ordinaire de l'Église n'est pas toujours et nécessairement infaillible.

Que faut-il penser de ce jugement ?

Rappelons d'abord qu'un concile n'a de valeur magistériel que autant qu'il est approuvé par le pape. Or, en approuvant les textes de ce concile, le pape Léon II a voulu que le pape Honorius soit condamné non comme hérétique, mais pour sa négligence, comme l'explique Schönmetzer :

Léon II a approuvé les décisions de ce concile par plusieurs lettres. Cependant, il voulut que Honorius soit condamné non pour avoir commis une hérésie, mais seulement à cause de sa négligence <sup>1</sup>.

Mgr Amman, auteur de l'article sur Honorius dans le DTC, sur lequel s'appuie RDM, reconnaît que cette opinion est celle de « nombre d'apologistes », même si, pour lui, « cette distinction est beaucoup plus dans la pensée du pape que dans la manière dont il l'a exprimée <sup>2</sup> ».

Voici la formule par laquelle Léon II a approuvé la condamnation d'Honorius :

Semblablement nous anathématisons les inventeurs de la nouvelle erreur, c'est-à-dire Théodore de Pharan, Cyrus d'Alexandrie, Sergius, Pyrrhus, Paul et Pierre de l'Église de Constantinople, et aussi Honorius, qui n'a point fait effort pour faire resplendir cette Église apostolique par l'enseignement de la tradition apostolique, mais a permis par une trahison exécrationnelle que cette Église sans tache fût souillée <sup>3</sup>.

On voit que Léon II place bien Honorius en dehors de la liste « des inventeurs de la nouvelle erreur ».

Léon II est encore plus explicite quand il écrit aux évêques d'Espagne pour leur rendre compte de ce qui s'est passé en Orient et porter à leur connaissance les condamnations prononcées

Ceux qui ont combattu contre la pureté de la tradition apostolique [les fauteurs d'hérésie] ont été frappés d'une éternelle condamnation, c'est à savoir Théodore de Pharan, Cyrille d'Alexandrie, les Constantinopolitains Sergius,

<sup>1</sup> — H. DENZINGER et A. SCHÖNMETZER, *Enchiridion symbolorum definitionum et declarationum de rebus fidei et morum*, 36<sup>e</sup> éd., Herder, Barcelone-Fribourg-Rome, 1976, p. 184.

<sup>2</sup> — DTC, « Honorius 1<sup>er</sup> », col. 121 (Mgr Amman). Remarquons qu'à propos des écrits de saint Denys l'Aréopagite, Mgr Amman parle « de la fraude pieuse qui mettait sous le nom de l'Aréopagite les élucubrations d'une philosophie fortement teintée de monophysisme ». Ce jugement nous semble exagéré. Il serait étrange que saint Thomas d'Aquin, pour ne parler que de lui, n'ait pas remarqué dans ses commentaires de saint Denys qu'il s'agissait « élucubrations d'une philosophie fortement teintée de monophysisme ». Ce jugement à l'emporte-pièce sent peu la « sereine impartialité ».

<sup>3</sup> — DTC, « Honorius 1<sup>er</sup> », col. 120.

Pyrrhus, Paul et Pierre, avec Honorius, qui n'a point, comme il convenait à l'autorité apostolique, éteint la flamme commençante du dogme hérétique, mais l'a entretenue par sa négligence <sup>1</sup>.

Dans sa lettre au roi des Wisigoths Erwig, il annonce au monarque la condamnation des chefs de l'hérésie et ajoute : « Avec eux fut également anathématisé Honorius de Rome, qui a laissé souiller la règle immaculée de la tradition apostolique qu'il avait reçue de ses prédécesseurs <sup>2</sup>. »

Ajoutons qu'au 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> siècles, sous la plume des théologiens byzantins qui ont rédigé cet anathème, le qualificatif d'hérétique avait un sens plus large que le sens actuel :

Qu'on se rappelle également comment la qualification d'hérétique, que nous réservons aujourd'hui à celui qui *avec opiniâtreté* persévère dans une doctrine condamnée par l'Église, s'était élargie au 6<sup>e</sup> siècle jusqu'à menacer tous ceux, quels qu'eussent été par ailleurs leurs mérites et leur bonne foi, qui n'avaient pas parlé et pensé comme les théologiens officiels de Byzance <sup>3</sup>.

Le pape Honorius a été condamné quarante ans après sa mort, si bien qu'on ne peut montrer son opiniâtreté, ou pour mieux dire, sa pertinacité dans son erreur. Mgr Amman explique en détail comment les légats romains sont arrivés avec une lettre du pape affirmant que « jamais cette Église apostolique [de Rome] ne s'est écartée de la voie de vérité pour tomber en quelque erreur ; jamais on ne prouvera qu'elle s'est écartée des sentiers de la tradition apostolique ». Il semble qu'avant un examen détaillé des lettres conservées à Constantinople, on ne mesurait pas à Rome comment Honorius avait failli dans cette affaire.

C'est pourquoi, si l'on veut garder une sereine impartialité, on ne peut ranger Honorius dans la catégorie des « papes hérétiques ». Il a failli dans sa charge en écrivant sa lettre au patriarche Sergius de Constantinople. Mais, plutôt que de l'accuser d'hérésie, il faut lui reprocher d'avoir *favorisé l'hérésie*.

Nous partageons sur ce point l'avis de l'abbé Gleize :

On voit bien que ce pape n'a pas directement péché par hérésie. Il a été conduit à favoriser l'hérésie par naïveté, par manque de jugement et par débilité. Ce sont là des carences qui ont été graves en l'occurrence, mais ce sont des carences d'ordre moral. Il n'y a pas chez Honorius (du moins directement) le vice intellectuel de l'hérésie formelle <sup>4</sup>.

Et surtout, Honorius est loin, très loin, des papes récents qui favorisent, et même enseignent des erreurs gravissimes, qu'un Honorius n'aurait ja-

<sup>1</sup> — MANSI, t. 11, col. 1050, cité en DTC, « Honorius 1<sup>er</sup> », col. 121 (Mgr Amman).

<sup>2</sup> — MANSI, t. 11, col. 1057, cité en DTC, « Honorius 1<sup>er</sup> », col. 121 (Mgr Amman).

<sup>3</sup> — DTC, « Honorius 1<sup>er</sup> », col. 119 (Mgr Amman).

<sup>4</sup> — Abbé Jean-Michel Gleize, « Une Crise sans précédents ? », *Vu de Haut* n° 14, p. 93. L'abbé Gleize traite en détail le cas du pape Honorius sur plus de dix pages : p. 83-93.

mais imaginées, et cela d'une façon continuelle, presque journalière, depuis plus de cinquante ans, avec l'approbation (au moins silencieuse) de pratiquement tout l'épiscopat.

Vraiment la crise actuelle est inédite, et les efforts déployés pour la rattacher à l'histoire des erreurs des papes anté-conciliaires ne font que prouver l'impossibilité d'une telle entreprise.



## « L'autre François : celui qui prêche la chasteté avant le mariage »

TEL EST LE TITRE d'un article de Sandro Magister <sup>1</sup>. On y trouve cette étonnante affirmation :

La marque de fabrique indélébile de l'actuel pontificat doit continuer à être : « qui suis-je pour juger ? ». Et cela en dépit du flux ininterrompu de jugements sévères émis par le pape à propos de l'avortement, du divorce, de l'homosexualité, de la contraception, jugements qui sont tous en parfaite continuité avec le magistère antérieur de l'Église.

Ce jugement est si étonnant qu'on aimerait des preuves. L'article en question ne signale que trois passages – sans même les citer – de l'encyclique *Laudato si* : « Le pape François condamne l'avortement, au paragraphe 120, les expériences sur les embryons, au paragraphe 136, et l'effacement des différences sexuelles, au paragraphe 155. » Citons-les :

§120. Puisque tout est lié, la défense de la nature n'est pas compatible non plus avec la justification de l'avortement. Un chemin éducatif pour accueillir les personnes faibles de notre entourage, qui parfois dérangent et sont inopportunes, ne semble pas praticable si l'on ne protège pas l'embryon humain, même si sa venue cause de la gêne et des difficultés : « Si la sensibilité personnelle et sociale à l'accueil d'une nouvelle vie se perd, alors d'autres formes d'accueil utiles à la vie sociale se dessèchent » [Jean-Paul II, *Centesimus annus*, 1<sup>er</sup> mai 1991].

Comme condamnation de l'avortement, on peut trouver quand même plus explicite dans « le magistère antérieur de l'Église ». Ici, le pape François se contente d'affirmer l'incompatibilité de « la justification de l'avortement » avec « la défense de la nature », et la difficulté de « pratiquer un

---

<sup>1</sup> — Reproduit par *La Porte Latine* le 23 juin 2015. Une note précède cet article, comme tous ceux de ce genre : « Note de la rédaction de *La Porte Latine* : il est bien entendu que les commentaires repris dans la presse extérieure à la FSSPX ne sont en aucun cas une quelconque adhésion à ce qui y est écrit par ailleurs. »

chemin éducatif pour accueillir les personnes faibles de notre entourage [...] si l'on ne protège pas l'embryon humain ». Gageons qu'une telle « condamnation » ne gênera pas beaucoup les partisans de l'avortement. Aucun rappel sur l'existence de l'âme humaine, sur le crime qui consiste à interrompre une vie humaine donnée par Dieu, sur la peine d'excommunication qui frappe ceux qui commettent ce crime ou y participent, etc.

§ 136. D'autre part, il est préoccupant que certains mouvements écologistes qui défendent l'intégrité de l'environnement et exigent avec raison certaines limites à la recherche scientifique, n'appliquent pas parfois ces mêmes principes à la vie humaine. En général, on justifie le dépassement de toutes les limites quand on fait des expérimentations sur les embryons humains vivants. On oublie que la valeur inaliénable de l'être humain va bien au-delà de son degré de développement. Du reste, quand la technique ignore les grands principes éthiques, elle finit par considérer comme légitime n'importe quelle pratique. Comme nous l'avons vu dans ce chapitre, la technique séparée de l'éthique sera difficilement capable d'autolimiter son propre pouvoir.

Là encore, cette « condamnation des expériences sur les embryons » ne brille pas par sa force. Le pape se contente de manifester sa préoccupation devant le manque de logique de « certains mouvements écologistes » qui n'appliquent pas leurs principes « à la vie humaine ». Il ne fait que constater « qu'on justifie le dépassement de toutes les limites », qu'on « oublie que la valeur inaliénable de l'être humain va bien au-delà de son degré de développement », que « la technique ignore les grands principes éthiques » : constatations faites sans doute sur une ton réprobateur, mais y voir une condamnation formelle des expérimentations sur les embryons humains vivants, c'est prétendre voir ce qui n'existe pas.

155. L'écologie humaine implique aussi quelque chose de très profond : la relation de la vie de l'être humain avec la loi morale inscrite dans sa propre nature, relation nécessaire pour pouvoir créer un environnement plus digne. Benoît XVI affirmait qu'il existe une « écologie de l'homme » parce que « l'homme aussi possède une nature qu'il doit respecter et qu'il ne peut manipuler à volonté <sup>1</sup> ». Dans ce sens, il faut reconnaître que notre propre corps nous met en relation directe avec l'environnement et avec les autres êtres vivants. L'acceptation de son propre corps comme don de Dieu est nécessaire pour accueillir et pour accepter le monde tout entier comme don du Père et maison commune ; tandis qu'une logique de domination sur son propre corps devient une logique, parfois subtile, de domination sur la création. Apprendre à recevoir son propre corps, à en prendre soin et à en respecter les significations, est essentiel pour une vraie écologie humaine. La valorisation de son propre corps dans sa féminité ou dans sa masculinité est aussi nécessaire pour pouvoir se reconnaître soi-même dans la rencontre avec celui qui

---

<sup>1</sup> — Discours au Deutscher Bundestag, Berlin (22 septembre 2011).

est différent. De cette manière, il est possible d'accepter joyeusement le don spécifique de l'autre, homme ou femme, œuvre du Dieu créateur, et de s'enrichir réciproquement. Par conséquent, l'attitude qui prétend « effacer la différence sexuelle parce qu'elle ne sait plus s'y confronter <sup>1</sup> », n'est pas saine.

Nous avons cité en entier ce long § 155 pour qu'on ne puisse nous accuser de sortir les citations de leur contexte. On voit que cette « condamnation de l'effacement des différences sexuelles » consiste simplement à affirmer qu'en raison de l'« écologie de l'homme », il faut affirmer que « l'attitude qui prétend effacer la différence sexuelle parce qu'elle ne sait plus s'y confronter n'est pas saine ».

Il est vrai que saint Pie X a dit que les modernistes écrivent des pages catholiques à côté de pages rationalistes, mais il faut bien avouer que les efforts de Sandro Magister pour essayer de trouver un « autre François », qui émettrait un « flux ininterrompu de jugements sévères à propos de l'avortement, du divorce, de l'homosexualité, de la contraception, jugements qui sont tous en parfaite continuité avec le magistère antérieur de l'Église », sont peu convaincants.



## La pseudo miséricorde

**T**OUJOURS sur *La Porte Latine*, une excellente remarque de l'abbé Jean-Michel Gleize :

La pseudo miséricorde renouvelée, que nous prêche le pape et dont il voudrait faire la matière du prochain Jubilé, n'est que l'expression du libéralisme qui s'est emparé des esprits, à l'intérieur de la sainte Église, libéralisme déjà condamné par Grégoire XVI, il y a bientôt deux cents ans.

C'est pourquoi, loin de s'en réjouir, les catholiques soucieux de persévérer dans la voie de la vérité et de la justice, gardent tous les motifs de se lamenter <sup>2</sup>.



<sup>1</sup> — Catéchèse (15 avril 2015) : *ORLF* (16 avril 2015), n. 16, p. 2.

<sup>2</sup> — « Miséricorde papale et lamentations catholiques », par l'abbé Jean-Michel Gleize, *La Porte Latine*, 26 novembre 2015, article tiré du *Courrier de Rome* n° 390. L'abbé Gleize développe ses idées sur le Jubilé dans un autre article sur le même site : « Sainte ou misérable ? L'année du Jubilé à l'épreuve de la miséricorde », 11 janvier 2016.

# LE SEL DE LA TERRE

*Donner le goût de la sagesse chrétienne*

*Revue trimestrielle  
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

---

**Cet article vous a plu ?**

**Vous pouvez :**

[Vous  
abonner](#)

[Découvrir  
notre site](#)

[Faire  
un don](#)

**Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !**